



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Aménagements en faveur des vélos

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'amélioration des déplacements sur la Ville et du développement des transports alternatifs à la voiture, nous devons mettre en oeuvre des aménagements favorables aux déplacements des vélos.

Un certain nombre d'opérations sont déjà réalisées, d'autres sont prévues à court ou moyen terme dans la perspective d'un réseau général qu'il nous faut développer progressivement sur la Ville.

C'est ainsi que sont aménagées aujourd'hui sur le Centre-Ville 12 aires de stationnement pour les vélos équipées de panneaux de signalisation permettant de les identifier aisément, et d'arceaux d'attache supprimant le risque de vol des vélos. L'implantation de nouvelles aires de stationnement ou l'adaptation d'aires existantes sera étudiée pour 1999.

Par ailleurs, l'axe rue Alsace-Lorraine - rue du Maréchal-Leclerc - route de Parthenay, a été équipé de bandes cyclables, sur une longueur de 2500 m. Dans le secteur de Saint-Liguaire l'aménagement de la rue de l'Espérance prévu à la fin de cette année intégrera une bande cyclable de part et d'autre sur une longueur de 1100m. Dans la continuité, l'intégration des 2 roues sur le centre bourg de Saint-Liguaire se fera par le biais de l'aménagement de type zone 30 prévu en 1999, permettant ainsi de rejoindre en sécurité La Roussille et les berges de la Sèvre. Le secteur de Saint-Liguaire verra également sur 1999 la réalisation de bandes cyclables sur la rue de la Levée de Sevreau (800 m), assurant la liaison avec le Marais de Bessines. D'autre part, à l'issue de la réfection de la chaussée de la rue Pied-de-Fond prévue fin 1998, une bande cyclable sera réalisée de part et d'autre de la voie (1800 m), en continuité de la rue de l'Espérance, jusqu'à l'avenue de La Rochelle. Cet aménagement permettra de faire la jonction avec le projet de liaison avec Bessines par la Z.I. Saint-Liguaire. Enfin, une étude d'aménagement cyclable sera menée début 1999 sur l'avenue de la Venise Verte entre la rue de l'Espérance et le boulevard de l'Atlantique.

Dans le cadre de la liaison RN.148 - avenue Wellingborough, réalisée par la Communauté de Communes (mise en service fin 1999), une piste cyclable indépendante sera construite à partir du giratoire de Wellingborough. Celle-ci franchira la Sèvre sur l'ouvrage d'art et se poursuivra jusqu'à la rue de la Roussille. Un raccordement aux 2 rives de la Sèvre est prévu de part et d'autre du pont, permettant ainsi la liaison jusqu'au Centre-Ville par le biais de la Coulée Verte et au réseau du secteur de Saint-Liguaire décrit plus haut, par le chemin de la Plante.

On obtiendra donc fin 1999, un réseau cyclable cohérent et maillé, sur le quart Ouest de la Ville.

Enfin, l'aménagement de la route d'Aiffres commencé en 1998 se poursuivra en 1999 et comportera également une bande cyclable, sur 1000 m environ. L'accès au Centre-Ville pour les 2 roues sera sécurisé sur cet axe, ainsi que l'accès à toute la zone de loisirs de Goise-Romagné.

Pour poursuivre dans cette démarche, tous les aménagements de voirie, ponctuels ou d'importance, intégreront systématiquement cette recherche de sécurité pour les 2 roues, en concertation avec les associations d'utilisateurs de 2 roues.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme décrit ci-dessus et la poursuite de la réflexion dans cet esprit.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)